

# DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE DE PRODUIT

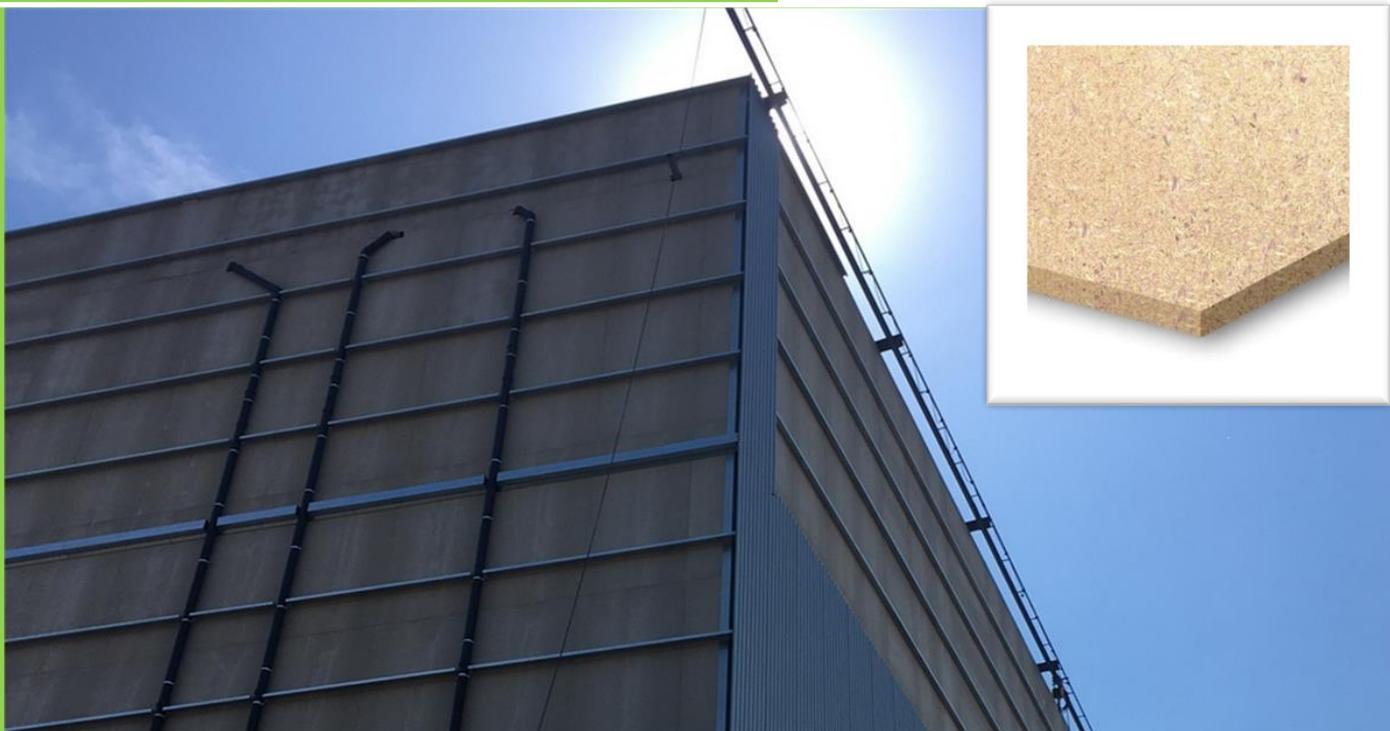
selon ISO 14025 et EN 15804

## Informations supplémentaires conformément à la NF EN 15804/CN et aux exigences légales françaises sur les déclarations environnementales de produits

Numéro de la DEP IBU correspondante : EPD-ETE-20210277-IBC1-EN  
Date de l'édition : 09.12.2021  
Numéro d'enregistrement du programme INIES : 5-596:2021  
Date de fin de validité : 08.12.2026

**Duripanel B1 (8-14 mm)**  
Etex Building Performance International

Version de l'annexe : 2019-01



## 1. Domaine d'application de cette annexe

Cette annexe à la DEP no. EPD-ETE-20210277-IBC1-EN pour Duripanel B1 par Etex Germany Exteriors GmbH contient des informations supplémentaires permettant d'atteindre la conformité avec les normes françaises et les textes législatifs français suivants :

- NF EN 15804+A1:2014-04, Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction
- NF EN 15804/CN:2016-06, Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A1
- Arrêté du 23 décembre 2013 relatif à la déclaration environnementale des produits de construction et de décoration destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment, Version consolidée au 23 juin 2016.
- Arrêté du 15 juillet 2019 modifiant les arrêtés relatifs à la déclaration environnementale des produits de construction et de décoration et les équipements électriques, électroniques et de génie climatique destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment ainsi qu'à leur vérification.

## 2. Avertissement

Les informations contenues dans cette annexe et dans la DEP correspondante ont été fournies sous la responsabilité Etex Germany Exteriors GmbH selon NF EN 15804+A1 et le complément national NF EN 15804+A1/CN.

Toute exploitation, partielle ou totale, des informations fournies dans ce document devra être accompagnée au minimum par la référence explicite à la DEP originale et à l'émetteur de celle-ci, qui devra pouvoir en fournir un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A1 définit les Règles pour la définition des catégories de produit (RCP).

NOTE 1 : La traduction littérale en français du terme anglais « Environmental Product Declaration » est « Déclaration Environnementale de Produit » (DEP). Cependant, un autre terme, FDES (fiche de déclaration environnementale et sanitaire), est couramment employé. Cette fiche comporte la déclaration environnementale et des informations sanitaires concernant le produit qu'elle concerne. La FDES est donc une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

## 3. Produits déclarés et cadre de validité de la DEP

- mode de calcul du produit moyen : les valeurs des indicateurs d'impacts environnementaux sont déclarées par les valeurs calculées pour 1m<sup>2</sup> Duripanel B1 d'épaisseur 12 mm, représentant la valeur moyenne la plus conservatrice d'épaisseurs 8, 10, 12 et 14mm.
- les indicateurs sélectionnés pour l'analyse : potentiel de réchauffement global, utilisation de ressources d'énergie primaire non renouvelable, déchets non dangereux éliminés.
- les variables/processus clés identifiées qui déterminent le résultat : l'épaisseur/ le poids du produit
- l'approche résultant de l'analyse pour la déclaration des valeurs collectives : la valeur maximale de l'intervalle de variation de chaque indicateur d'impacts environnementaux témoins est inférieure ou égale à 1,4 fois la valeur absolue de la moyenne de l'indicateur, alors les valeurs des indicateurs d'impacts environnementaux déclarées sont calculées avec les valeurs moyennes, représentés par les valeurs obtenues pour l'épaisseur de 12 mm comme valeurs moyennes conservatrices d'un produit réel.
- les valeurs limites pour la validité des valeurs de l'annexe : la déclaration est valide pour 1 m<sup>2</sup> de Duripanel B1 avec des épaisseurs de 8mm jusqu'à 14mm.

Les résultats de cette annexe sont valides pour l'unité fonctionnelle suivante :

- Le revêtement et l'installation d'une surface de 1 m<sup>2</sup> avec Duripanel B1 (épaisseur de 8 à 14 mm), et ses impacts associés sur les étapes du cycle de vie du berceau à la tombe, où la durée de vie de référence (DVR) moyenne prévue du produit est de 50 ans.

Cette unité fonctionnelle est conforme à l'arrêté du 23/12/2013, article 6.

La DVR est déterminée et justifiée sur la base des informations et des paramètres du tableau 1.

Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	50
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine) et finitions, etc.	Le produit a une déclaration de performance n ° Si-DOP/Duripanel_B1 / v01.10.2020, tenant compte de la norme EN12467.
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées.	Les panneaux sont fixés avec des vis en acier galvanisé.
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant.	L'installation doit être effectuée comme décrite dans le guide de pose.
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température.	L'utilisation de Duripanel est limitée aux classes de services 1 et 2 comme définis en EN 1995 Eurocode 5 : Conception et calcul des structures en bois –Partie 1-1: Généralités –Règles communes et règles pour les bâtiments.
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur), par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques.	L'utilisation de Duripanel est limitée aux classes de services 1 et 2 comme définis en EN 1995 Eurocode 5 : Conception et calcul des structures en bois –Partie 1-1 : Généralités –Règles communes et règles pour les bâtiments.
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique.	Une fois installé, le produit est constamment exposé à l'environnement extérieur/intérieur.
Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité et remplacement des composants remplaçables.	Aucun entretien n'est requis pendant la durée de vie du produit.

#### 4. ACV : Indicateurs complémentaires

Les deux indicateurs « pollution de l'eau » et « pollution de l'air » sont calculés sur la base de l'approche de « volumes critiques » selon la norme NF EN 15804/CN.

L'indicateur « Energie fournie à l'extérieur comme gaz de procédé » est un indicateur de l'inventaire du cycle de vie.

Pour tous détails concernant les frontières du système et d'autres aspects méthodologiques de l'ACV, veuillez consulter les articles correspondants de la DEP.

#### 5. LCA: Scénarios et informations techniques additionnelles

##### Transport jusqu'au chantier (A4)

Pour cette DEP, on considère que le produit Duripanel B1 est posé sur un chantier en France. Le transport de l'usine à Beckum, Allemagne au site d'installation se fait par camion (28-32 t).

Nom	Valeur	Unité
Distance usine - chantier	1000	km

##### Installation du produit (A5)

L'installation implique une consommation d'électricité de 0,0025 kWh par vis utilisée pour fixer le produit Duripanel B1. Au total 30 vis sont nécessaires pour l'unité fonctionnelle. «FR : Electricity grid mix ts » est utilisé comme donnée environnementale.

Une étude de sensibilité a été réalisée concernant l'inclusion de l'électricité pour le découpage/sciage, montrant que la demande d'énergie respective était inférieure au seuil de coupure. De même, il a été constaté que la contribution à la catégorie d'impact AirP des émissions directes de poussières (particules) provenant de ces manipulations en A5 était inférieure au seuil de coupure à condition qu'un extracteur de poussières soit utilisé pendant les manipulations. L'utilisation d'un dépoussiéreur lors de la phase d'installation est indispensable pour obtenir les résultats AirP indiqués.

#### Utilisation du produit (B1-7)

Si le produit est correctement installé, il n'y a aucun impact sur la phase d'utilisation au cours des 50 années de la durée de vie de référence (DVR).

#### Fin de vie du produit

##### Déconstruction ou démolition (C1)

Le déconstruction du produit Duripanel B1 implique la même quantité d'énergie que pour l'installation, soit 0,0025 kWh par vis. 15 vis sont utilisées pour l'unité fonctionnelle. «FR : Electricity grid mix ts » est utilisé comme donnée environnementale.

##### Transport jusqu'au site d'élimination (C2)

Le mode de transport est un camion de 28 à 32 t.

Nom	Valeur	Unité
Distance chantier- décharge	50	km

#### Traitement (C3) et élimination (C4) des déchets

À la fin de la vie du bâtiment, le produit Duripanel B1 ainsi que les vis pour la fixation sont éliminées selon les scénarios de fin de vie. Le scénario de fin de vie pour Duripanel B1 est conforme aux pratiques courantes. Duripanel B1 n'est pas recyclé, ni utilisé comme combustible secondaire. Duripanel B1 est à 100% mis en décharge. Le scénario de fin de vie pour les vis est considéré à 100% de recyclage :

Nom	Valeur	Unité
Quantité de déchets collectée avec des déchets de construction	15,32	kg
Quantité de déchets destinée au recyclage	0,12	kg
Quantité de déchets mise en décharge	15.2	kg

#### Potentiel de recyclage/ réutilisation/ récupération (D)

Les matériaux suivants contribuent aux bénéfices potentiels du module D :

Nom	Valeur	Unité
Déchets de production	0.83	kg
Déchets de la découpe	1.52	kg
Emballage PE	7.34	g
Emballage en bois	315	g
Emballage papier	0.5	g
Emballage acier	3.33	g
Vis en acier	99,8	g

## 6. ACV: Résultats

### DESCRIPTION DES FRONTIÈRES DU SYSTÈME (X = INCLUS DANS L'ACV ; MND = MODULE NON DÉCLARÉ ; MNR = MODULE PAS RELEVANT)

PHASE DE PRODUCTION			PHASE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION		PHASE D'UTILISATION								PHASE DE FIN DE VIE				BÉNÉFICES ET CHARGES AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DU SYSTÈME
Fourniture des matières premières	Transport	Production	Transport de la sortie d'usine jusqu'au chantier	Assemblage	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Consommation d'énergie en fonctionnement	Consommation d'eau en fonctionnement	Démolition	Transport	Traitement des déchets	Élimination	Potential de Réutilisation-Récupération-Recyclage	
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D	
X	X	X	X	X	0	0	0	0	0	0	0	X	X	X	X	X	

### RÉSULTATS DE L'ACV - IMPACT ENVIRONNEMENTALE : revêtement d'une surface de 1 m<sup>2</sup> avec Duripanel B1

	Unité	A1-A3	A4	A5	C1	C2	C3	C4	D
GWP	[kg CO <sub>2</sub> -Eq.]	5,61E+00	1,16E+00	1,94E+00	5,90E-03	5,67E-02	0,00E+00	4,43E+00	-5,19E-01
ODP	[kg CFC11-Eq.]	4,41E-14	2,88E-16	8,19E-15	4,04E-16	1,41E-17	0,00E+00	1,62E-15	-2,97E-15
AP	[kg SO <sub>2</sub> -Eq.]	1,08E-02	1,01E-03	2,06E-03	1,07E-05	4,95E-05	0,00E+00	2,00E-03	-6,42E-04
EP	[kg (PO <sub>4</sub> ) <sup>3-</sup> -Eq.]	2,31E-03	1,88E-04	7,59E-04	1,77E-06	9,22E-06	0,00E+00	4,42E-03	-7,85E-05
POCP	[kg ethene-Eq.]	1,57E-03	-1,41E-05	3,73E-04	9,27E-07	-6,94E-07	0,00E+00	1,14E-03	-8,18E-05
ADPE	[kg Sb-Eq.]	5,77E-07	9,53E-08	2,18E-05	5,35E-09	4,67E-09	0,00E+00	3,39E-08	-6,40E-08
ADPF	[MJ]	7,12E+01	1,57E+01	1,10E+01	7,35E-02	7,69E-01	0,00E+00	6,02E+00	-6,96E+00
AirP	[m <sup>3</sup> ]	6,64E+02	2,67E+01	2,26E+02	3,43E-01	1,31E+00	0,00E+00	1,24E+03	-2,93E+01
WaterP	[m <sup>3</sup> ]	7,92E-01	2,76E-01	1,57E-01	1,67E-03	1,36E-02	0,00E+00	3,54E-01	-2,67E-02

légende : GWP = Potentiel de réchauffement global ; ODP = Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique ; AP = Potentiel d'acidification du sol et de l'eau ; EP = Potentiel d'eutrophisation ; POCP = Potentiel de formation de l'ozone troposphérique ; ADPE = Potentiel d'épuisement abiotique des ressources non fossiles ; ADPF = Potentiel d'épuisement abiotique des ressources fossiles ; AirP = Pollution de l'air ; EauP = Pollution de l'eau ;

### RÉSULTATS DE L'ACV - UTILISATION DES RESSOURCES : revêtement d'une surface de 1 m<sup>2</sup> avec Duripanel B1

	Unité	A1-A3	A4	A5	C1	C2	C3	C4	D
PERE	[MJ]	2,24E+01	9,08E-01	1,38E+01	1,15E-01	4,45E-02	0,00E+00	5,40E+01	-9,94E-01
PERM	[MJ]	5,84E+01	0,00E+00	-4,87E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-5,35E+01	0,00E+00
PERT	[MJ]	8,07E+01	9,08E-01	8,92E+00	1,15E-01	4,45E-02	0,00E+00	5,54E-01	-9,94E-01
PENRE	[MJ]	7,35E+01	1,58E+01	1,23E+01	5,90E-01	7,73E-01	0,00E+00	6,21E+00	-1,19E+01
PENRM	[MJ]	2,93E-01	0,00E+00	-2,93E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
PENRT	[MJ]	7,38E+01	1,58E+01	1,21E+01	5,90E-01	7,73E-01	0,00E+00	6,21E+00	-1,19E+01
SM	[kg]	9,96E-01	0,00E+00	9,96E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
RSF	[MJ]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
NRSF	[MJ]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
FW	[m <sup>3</sup> ]	8,99E-03	1,06E-03	3,46E-03	2,72E-04	5,19E-05	0,00E+00	1,07E-03	-2,76E-03

légende : PERE = Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées comme matières premières ; PERM = Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées en tant que matières premières ; PERT = Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelable ; PENRE = Utilisation de ressources d'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées comme matières premières ; PENRM = Utilisation de ressources d'énergie primaire non renouvelable utilisées en tant que matières premières ; PENRT = Utilisation totale de ressources d'énergie primaire non renouvelable ; SM = Utilisation de matériaux secondaires ; RSF = Utilisation de combustibles secondaires renouvelables ; NRSF = Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables ; FW = Utilisation nette d'eau douce

**RÉSULTATS DE L'ACV – FLUX DE SORTIE ET CATÉGORIES DE DÉCHETS : revêtement d'une surface de 1 m<sup>2</sup> avec Duripanel B1**

	Unité	A1-A3	A4	A5	C1	C2	C3	C4	D
HWD	[kg]	2,16E-07	7,29E-07	2,91E-08	7,25E-11	3,57E-08	0,00E+00	4,78E-08	-4,37E-09
NHWD	[kg]	2,19E+00	2,50E-03	1,64E+00	2,06E-04	1,23E-04	0,00E+00	1,41E+01	-5,45E-03
RWD	[kg]	1,05E-03	2,90E-05	4,30E-04	2,04E-04	1,42E-06	0,00E+00	7,29E-05	-1,94E-03
CRU	[kg]	0,00E+00							
MFR	[kg]	5,87E-01	0,00E+00	6,21E-02	0,00E+00	0,00E+00	9,98E-02	0,00E+00	0,00E+00
MER	[kg]	2,43E-01	0,00E+00	2,43E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
EEE	[MJ]	1,47E-03	0,00E+00	1,02E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,58E+00	0,00E+00
EET	[MJ]	3,38E-03	0,00E+00	1,58E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
EEP	[MJ]	0,00E+00							

légende HWD = Déchets dangereux éliminés ; NHWD = Déchets non dangereux éliminés ; RWD = Déchets radioactifs éliminés ; CRU = Composants destinés à la réutilisation ; MFR = Matériaux destinés au recyclage ; MER = Matériaux destinés à la récupération de l'énergie ; EEE = Énergie électrique fournie à l'extérieur ; EET = Énergie thermique fournie à l'extérieur ; EEP = Gaz et process fourni à l'extérieur

**7. ACV : Valeurs indicateur cumulées**

	PHASE DE PRODUCTION	PHASE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION	PHASE D'UTILISATION	PHASE DE FIN DE VIE	CYCLE DE VIE TOTAL
	A1-A3	A4-A5	B1-B7	C1-C4	A1-C4

**RÉSULTATS DE L'ACV - IMPACT ENVIRONNEMENTALE : revêtement d'une surface de 1 m<sup>2</sup> avec Duripanel B1**

Paramètre	Unité	A1-A3	A4-A5	B1-B7	C1-C4	A1-C4
GWP	[kg CO <sub>2</sub> -Eq.]	5,61E+00	3,10E+00	0,00E+00	4,49E+00	1,32E+01
ODP	[kg CO <sub>2</sub> -Eq.]	4,41E-14	8,48E-15	0,00E+00	2,04E-15	5,46E-14
AP	[kg SO <sub>2</sub> -Eq.]	1,08E-02	3,06E-03	0,00E+00	2,06E-03	1,60E-02
EP	[kg (PO <sub>4</sub> ) <sup>3-</sup> -Eq.]	2,31E-03	9,47E-04	0,00E+00	4,43E-03	7,69E-03
POCP	[kg éthène-Eq.]	1,57E-03	3,59E-04	0,00E+00	1,14E-03	3,07E-03
ADPE	[kg Sb-Eq.]	5,77E-07	2,19E-05	0,00E+00	4,40E-08	2,26E-05
ADPF	[MJ]	7,12E+01	2,67E+01	0,00E+00	6,87E+00	1,05E+02
AirP	[m <sup>3</sup> ]	6,64E+02	2,53E+02	0,00E+00	1,25E+03	2,16E+03
EauP	[m <sup>3</sup> ]	7,92E-01	4,33E-01	0,00E+00	3,70E-01	1,59E+00

légende GWP = Potentiel de réchauffement global ; ODP = Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique ; AP = Potentiel d'acidification du sol et de l'eau ; EP = Potentiel d'eutrophisation ; POCP = Potentiel de formation de l'ozone troposphérique ; ADPE = Potentiel d'épuisement abiotique des ressources non fossiles ; ADPF = Potentiel d'épuisement abiotique des ressources fossiles ; AirP = Pollution de l'air ; EauP = Pollution de l'eau ;

**RÉSULTATS DE L'ACV - UTILISATION DES RESSOURCES : revêtement d'une surface de 1 m<sup>2</sup> avec Duripanel B1**

Paramètre	Unité	A1-A3	A4-A5	B1-B7	C1-C4	A1-C4
PERE	[MJ]	2,24E+01	1,47E+01	0,00E+00	5,42E+01	9,13E+01
PERM	[MJ]	5,84E+01	-4,87E+00	0,00E+00	-5,35E+01	0,00E+00
PERT	[MJ]	8,07E+01	9,83E+00	0,00E+00	7,14E-01	9,13E+01
PENRE	[MJ]	7,35E+01	2,81E+01	0,00E+00	7,57E+00	1,09E+02
PENRM	[MJ]	2,93E-01	-2,93E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
PENRT	[MJ]	7,38E+01	2,78E+01	0,00E+00	7,57E+00	1,09E+02
SM	[kg]	9,96E-01	9,96E-02	0,00E+00	0,00E+00	1,10E+00
RSF	[MJ]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
NRSF	[MJ]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
FW	[m <sup>3</sup> ]	8,99E-03	4,52E-03	0,00E+00	1,40E-03	1,49E-02

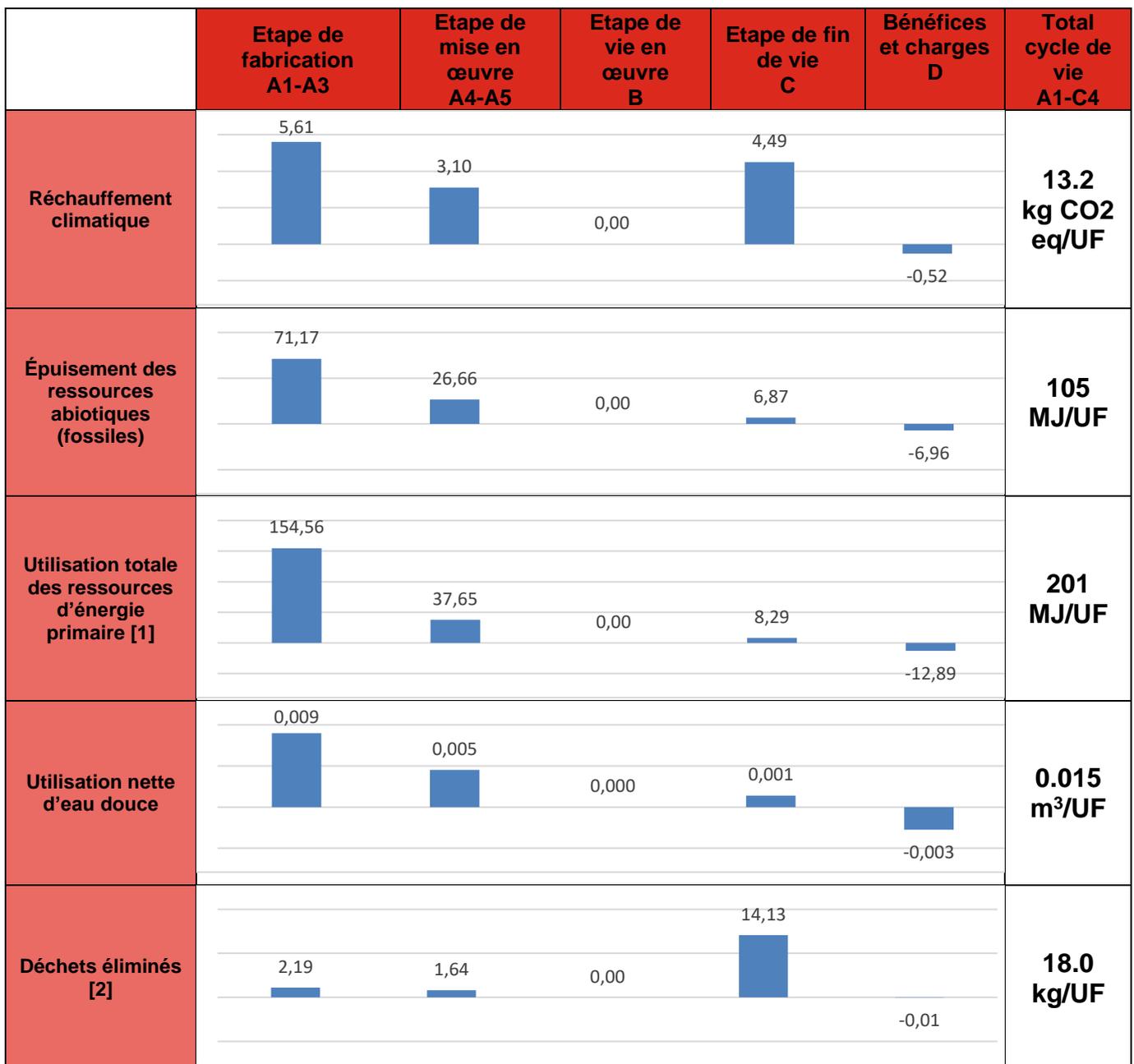
légende PERE = Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées comme matières premières ; PERM = Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées en tant que matières premières ; PERT = Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelable ; PENRE = Utilisation de ressources d'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées comme matières premières ; PENRM = Utilisation de d'énergie primaire non renouvelable utilisées en tant que matières premières ; PENRT = Utilisation totale de ressources d'énergie primaire non renouvelable ; SM = Utilisation de matériaux secondaires ; RSF = Utilisation de combustibles secondaires renouvelables ; NRSF = Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables ; FW = Utilisation nette d'eau douce

**RÉSULTATS DE L'ACV – FLUX DE SORTIE ET CATÉGORIES DE DÉCHETS : revêtement d'une surface de 1 m<sup>2</sup> avec Duripanel B1**

Paramètre	Unité	A1-A3	A4-A5	B1-B7	C1-C4	A1-C4
HWD	[kg]	2,16E-07	7,58E-07	0,00E+00	8,36E-08	1,06E-06
NHWD	[kg]	2,19E+00	1,64E+00	0,00E+00	1,41E+01	1,80E+01
RWD	[kg]	1,05E-03	4,59E-04	0,00E+00	2,78E-04	1,79E-03
CRU	[kg]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
MFR	[kg]	5,87E-01	6,21E-02	0,00E+00	9,98E-02	7,49E-01
MER	[kg]	2,43E-01	2,43E-02	0,00E+00	0,00E+00	2,67E-01
EEE	[MJ]	1,47E-03	1,02E+00	0,00E+00	1,58E+00	2,60E+00
EET	[MJ]	3,38E-03	1,58E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,58E+00
EEP	[MJ]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

légende	HWD = Déchets dangereux éliminés ; NHWD = Déchets non dangereux éliminés ; RWD = Déchets radioactifs éliminés ; CRU = Composants destinés à la réutilisation ; MFR = Matériaux destinés au recyclage ; MER = Matériaux destinés à la récupération de l'énergie ; EEE = Énergie électrique fournie à l'extérieur ; EET = Énergie thermique fournie à l'extérieur ; EEP = Gaz et process fourni à l'extérieur
---------	---

## 8. ACV : Interprétation du cycle de vie



[1] Somme de : « Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables » + « Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelables » ;

[2] Somme de : « Déchets dangereux éliminés » + « Déchets non dangereux éliminés » + « Déchets radioactifs éliminés »

## 9. Informations supplémentaires sur le rejet de substances dangereuses dans l'air à l'intérieur des bâtiments, dans le sol et dans l'eau pendant la phase d'utilisation.

### 8.1 Air à l'intérieur des bâtiments

	Résultats de l'analyse	Justification et / ou rapport d'essai
COV		Eurofins rapport 764160D
Emissions de formaldéhyde	Les valeurs obtenues sont inférieures aux valeurs exigées pour satisfaire le critère DIBt Richtlinie 100 - 1994-06	MPA Eberswalde-Materialprüfanstalt Brandenburg GmbH. Numéro de rapport: 31/05/7502/04/C
Particules viables	Aucun essai n'a été réalisé.	Le produit n'est pas concerné par l'émission de fibres et de particules en conditions normales d'usage
Particules non viables (y compris les fibres)	Aucun essai n'a été réalisé.	Le produit n'est pas concerné par l'émission de fibres et de particules en conditions normales d'usage
Radon et d'autres gaz	Aucun essai n'a été réalisé.	/
La croissance des micro-organismes	Aucun essai n'a été réalisé	Sans objet ; le produit est alcalin et ne souffre donc pas de croissance des micro-organismes

### 8.2 Sol et eau

	Résultats de l'analyse	Justification et / ou rapport d'essai
Emissions dans l'eau	Aucun essai n'a été réalisé	Sans objet car le produit n'est en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ni encore avec les eaux de surface
Emissions dans le sol	Voir les preuves requises de l'IBU DEP	

## 10. Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

### 9.1 Confort hygrothermique

Duripanel B1 est poreuse. Sans revêtement de finition étanche, elle peut ainsi participer à la régulation du degré hygrométrique dans le cas de fortes fluctuations. Le facteur de résistance à la diffusion de la vapeur d'eau  $\mu$ , de Duripanel B1 est égal à 40 (humide) ou 67 (sec).

La conductivité thermique  $\lambda$  de Duripanel est de 0,23 W/mK.

### 9.2 Confort acoustique

Duripanel B1 a une performance acoustique. L'absorption acoustique est égale à :  
 $\alpha=0.1$  pour 250 Hz à 500 Hz  
 $\alpha=0.3$  pour 1000 Hz à 2000 Hz

### 9.3 Confort visuel

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort visuel.

### 9.4 Confort olfactif

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort olfactif.

## 11. Références

### Déclaration de Performance n ° Si-DOP/Duripanel\_B1 / v01.10.2020

#### NF EN 15804+A1

NF EN 15804+A1 :2014-04, Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction

#### NF EN 15804/CN

NF EN 15804/CN :2014-04, Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A1

#### Arrêté du 23 décembre 2013

Arrêté du 23 décembre 2013 relatif à la déclaration environnementale des produits de construction et de décoration destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment, Version consolidée au 23 juin 2016.

#### Arrêté du 15 juillet 2019

Arrêté du 15 juillet 2019 modifiant les arrêtés relatifs à la déclaration environnementale des produits de construction et de décoration et les équipements électriques, électroniques et de génie climatique destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment ainsi qu'à leur vérification.

**Éditeur**

Institut Bauen und Umwelt e.V.  
Panoramastr. 1  
10178 Berlin  
Allemagne

Tél. +49 (0)30 3087748- 0  
Fax +49 (0)30 3087748- 29  
Mail [info@bau-umwelt.com](mailto:info@bau-umwelt.com)  
Web [www.bau-umwelt.com](http://www.bau-umwelt.com)

**Opérateur du programme**

Institut Bauen und Umwelt e.V.  
Panoramastr. 1  
10178 Berlin  
Allemagne

Tél. +49 (0)30 - 3087748- 0  
Fax +49 (0)30 - 3087748 - 29  
Mail [info@bau-umwelt.com](mailto:info@bau-umwelt.com)  
Web [www.bau-umwelt.com](http://www.bau-umwelt.com)

**Opérateur du programme de la FDES par délégation**

Programme INIES  
11, rue Francis de Pressensé  
93571 La Plaine Saint-Denis  
Cedex  
France

Tél +33 (0)1 41 62 87 64  
Mail [admin@base-inies.fr](mailto:admin@base-inies.fr)  
Web [www.inies.fr](http://www.inies.fr)

**Propriétaire de la déclaration et de son annexe**

Etex Building Performance  
International  
500 rue Marcel Demonque  
84915 Avignon Cedex 9  
FRANCE

Web [www.etexgroup.com](http://www.etexgroup.com)

**Auteur de l'analyse de cycle de vie**

Peggy Van De Velde  
Bormstraat 24  
2830 Tiselt  
Belgique

Tel +32 15 718283  
Mail [peggy.vandavelde@etexgroup.com](mailto:peggy.vandavelde@etexgroup.com)

**Vérificateur de cette annexe**

Sascha Iqbal  
Clarahofweg 19  
CH-4058 Bâle  
Suisse

Tél +41 (0)41 310 39 73  
Fax +41 (0)43 / 556 83 33  
Mail [info@iq-consult.ch](mailto:info@iq-consult.ch)  
Web <https://ibu-epd.com/en/cooperations/iq-consult/>